

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

**Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Gland (Suisse)**

**États financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2009
et rapport de l'organe de révision**

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de
UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature,
Gland (Suisse)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (« UICN »), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Notre audit a été effectué dans le but d'émettre une opinion sur les comptes consolidés dans leur ensemble. Les annexes de l'UICN A, B, et C aux 31 décembre 2009 et 2008 sont présentées dans le but de fournir des éléments d'analyse additionnels et ne font pas partie des comptes consolidés. Les informations contenues dans ces annexes aux comptes consolidés sont de la responsabilité de la Direction de l'UICN. Ces informations ont fait l'objet de procédures d'audit dans le cadre global de notre audit des comptes consolidés, mais ces procédures n'ont pas été conçues dans le but de fournir un niveau séparé d'assurance d'audit des informations incluses dans ces annexes A, B et C. De ce fait, nous n'émettons pas d'opinion d'audit séparée relative aux informations présentées dans ces annexes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b paragraphe 3 CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Isabelle Babey

Genève, le 11 mai 2010
JMJ/IBA/msc

Annexes

Comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie et annexe)

TABLE DES MATIÈRES

Bilan consolidé

État consolidé des revenus et des dépenses

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Notes relatives aux états financiers

I	Activité
II	Résumé des principaux principes comptables et définitions
III	Encaisse et dépôts à court terme
IV	Actifs financiers
V	Cotisations à recevoir et provisions
VI	Comptes à recevoir du personnel
VII	Comptes à recevoir d'organisations partenaires
VIII	Avances à des partenaires d'exécution
IX	Comptes à recevoir d'accords-cadres
X	Comptes à recevoir et avances sur projets
XI	Immobilisations
XII	Actifs incorporels
XIII	Comptes et charges à payer
XIV	Congés du personnel et charges de rapatriement
XV	Provisions
XVI	Revenu différé
XVII	Prêt
XVIII	Réserve pour le Congrès
XIX	Réserves
XX	Exonération d'impôts du gouvernement suisse
XXI	Revenu d'accords
XXII	Autres revenus de fonctionnement
XXIII	Différences de change pour l'actualisation des soldes de projets
XXIV	Parties liées

ANNEXE A – Analyse des fonds des accords bilatéraux

ANNEXE B – Analyse du revenu externe par donateur ou source

ANNEXE C – Analyse détaillée du revenu par donateur et projet

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de francs suisses)	Notes	2009	2008
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Banques à vue et dépôts à court terme	III	57,255	70,095
Actifs financiers	IV	17,606	0
Cotisations à recevoir	V	1,778	3,748
Comptes à recevoir : employés	VI	238	519
Comptes à recevoir : organisations partenaires	VII	805	616
Avances à des partenaires d'exécution	VIII	4,191	2,059
Autres comptes à recevoir		2,377	2,832
Sous-total		84,250	79,869
Comptes à recevoir : accords-cadres	IX	690	853
Comptes à recevoir : accords de projets	X	3,694	13,805
Total actifs à court terme		88,634	94,527
Actifs à long terme			
Actifs immobilisés (nets)	XI	34,126	21,201
Actifs incorporels	XII	1,244	0
Total actifs à long terme		35,370	21,201
TOTAL ACTIFS		124,004	115,728
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1,441	1,186
Comptes à payer et frais courus	XIII	4,957	4,913
Comptes à payer : charges sociales		497	590
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement	XIV	1,020	862
Avances sur accords de projets	X	52,487	57,436
Revenu différé accords-cadres	XVI	7,237	3,637
Revenu différé immeubles	XVI	503	308
Prêt	XVII	389	0
Autres passifs à court terme		873	2,729
Total passifs à court terme		69,404	71,661
Provisions			
Arriérés de cotisations	V	480	1,548
Indemnités pour compressions de postes	XV	1,124	2,754
Projets en déficit	XV	2,042	2,605
Total provisions		3,646	6,907
Réserves			
Congrès mondial de la nature	XVIII	0	1,481
Total réserves		0	1,481
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVI	22,132	10,176
Prêt	XVII	9,621	7,800
Total passifs à long terme		31,753	17,976
Réserves			
Fonds UICN	XIX	7,185	7,192
Ajustements conversion de devises		1,323	1,056
Réserve pour Congrès 2012		1,262	0
Réserves des centres de coûts		3,715	7,963
Fonds de Réserve Secrétariat		5,716	1,492
Total Réserves		19,201	17,703
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		124,004	115,728

See notes to the consolidated financial statements as indicated

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de francs suisses)	Notes	2009			2008			Total	
		Secrétariat Non affectés	Accords- cadres	Accords de projets	Secrétariat Non affectés	Accords- cadres	Accords de projets		
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES									
Cotisation des membres		11,445	0	0	11,445	11,070	0	0	11,070
Crédit d'impôt- Gouvernement suisse	XX	1,863	0	0	1,863	1,796	0	0	1,796
Revenus d'accords	XXI	473	24,221	88,209	112,904	463	25,437	88,807	114,707
Abonnements et ventes de livres		34	0	0	34	39	0	13	52
Autres revenus de fonctionnement	XXII	3,051	1	1,912	4,964	2,488	0	3,030	5,518
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		16,866	24,222	90,122	131,210	15,856	25,437	91,850	133,143
ALLOCATIONS INTERNES									
Allocations accords-cadres		18,561	(20,118)	1,058	(499)	23,337	(25,176)	1,820	(19)
Transferts entre projets		23,172	0	(22,561)	611	23,759	1,001	(28,275)	(3,515)
Autres allocations internes		1,300	(52)	(952)	296	443	(204)	3,727	3,966
Réévaluation des soldes d'allocation interne		(569)	0	161	(408)	(785)	1	352	(432)
ALLOCATION NETTES		42,464	(20,170)	(22,294)	0	46,754	(24,378)	(22,376)	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Coûts employés		45,953	9	30,374	76,335	44,824	130	27,737	72,691
Voyages et communications		3,311	24	10,409	13,744	3,804	21	12,140	15,965
Véhicules & matériels - coûts et entretien		1,896	0	2,553	4,449	1,850	7	2,419	4,277
Coûts - bureau et administratifs généraux		4,163	0	1,868	6,031	4,347	1	6,172	10,520
Publications et impression		695	1	2,236	2,932	1,153	1	4,968	6,122
Ateliers et subventions à des partenaires		1,162	419	15,607	17,188	2,192	435	15,947	18,573
Autres coûts de fonctionnement		349	0	997	1,346	589	0	737	1,326
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		57,529	453	64,044	122,026	58,759	595	70,120	129,474
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET		1,802	3,600	3,783	9,185	3,851	464	(646)	3,669
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)									
Revenus d'intérêt		305	0	91	396	2,016	0	206	2,222
Frais financiers		(232)	0	(156)	(388)	(254)	(0)	(192)	(446)
Gain (perte) en capitaux		18	0	0	18	(309)	0	0	(309)
Gain (perte) net sur devises	XIX	335	0	(196)	139	(3,222)	0	(25)	(3,247)
Différences de change pour l'actualisation des soldes des projets	XXIII	0	0	(237)	(236)	(0)	(3)	(2,286)	(2,289)
Mouvements nets - provisions et pertes et profits	XV	(2,485)	0	2,525	40	(2,798)	0	9	(2,790)
Coût du concours pour la réalisation de l'immeuble	XI	(632)	0	0	(632)	0	0	0	0
Excédent du Congrès 2008	XIX	2,121	0	(650)	1,471	0	0	0	0
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(570)	0	1,378	808	(4,567)	(3)	(2,288)	(6,860)
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE		1,232	3,600	5,161	9,993	(716)	461	(2,934)	(3,190)
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés		0	(3,600)	0	(3,600)	0	(461)	0	(461)
Mouvements avances de projets /revenus différés		0	0	(5,161)	(5,161)	0	0	2,934	2,934
Allocation Fonds UICN	XIX	7	0	0	7	140	0	0	140
Allocation Réserve Congrès 2012	XIX	(1,262)	0	0	(1,262)	0	0	0	0
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT		(23)	0	0	(23)	(576)	0	0	(576)

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de francs suisses)	Notes	2009	2008
<u>Trésorerie de fonctionnement</u>			
Solde net de fonctionnement		(23)	(576)
Amortissement annuel	XI	907	714
Flux net des provisions pour cotisations impayées	V	(1,069)	138
Flux net provisions projets en déficit	XV	(1,630)	939
(Augmentation)/Diminution réserves suppression de postes	XV	(563)	(424)
(Augmentation)/Diminution réserves vacances et rapatriements des employés	XIV	158	(129)
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir	V	1,970	193
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés	VI	281	(77)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des organisations partenaires	VII	(189)	(130)
(Augmentation)/Diminution avances à despartenaires	VIII	(2,133)	(2,059)
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir		456	(1,004)
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance		255	(85)
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer	XIII	45	110
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer		(93)	59
(Augmentation)/Diminution autres passifs à court terme		(1,856)	947
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords-cadres	IX	163	(853)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords de projets	X	10,110	(7,395)
(Augmentation)/Diminution avances accords de projets	X	(4,949)	4,461
Augmentation/(Diminution) réserves	XVIII	(1,481)	1,390
Augmentation/(Diminution) réserve Congrès 2012	XIX	1,262	0
Total flux de trésorerie des opérations		1,621	(3,780)
Flux de trésorerie d'activités d'investissement			
Achat biens immobilisés	XI	(649)	(701)
Mouvement net en actifs financiers	IV	(17,606)	6,997
Nouveau bâtiment en construction	XI	(13,183)	(5,944)
Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré	XII	(1,244)	0
Total flux de trésorerie d'activités d'investissement		(32,682)	352
Flux de trésorerie d'activités de financement			
(Augmentation)/Diminution prêt	XVII	2,210	5,800
Augmentation/(diminution) revenu différé à court terme	XVII	3,795	153
Augmentation/(diminution) revenu différé à long terme	XVII	11,956	0
(Augmentation)/Diminution des réserves désignées par le Conseil	XIX	(7)	(140)
Total flux de trésorerie d'activités de financement		17,954	5,812
Changement net de trésorerie positif (négatif) pour l'année		(13,107)	2,384
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année	III	70,095	67,455
Effets des fluctuations taux de change des devises	XIX	267	256
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année	III	57,255	70,095

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

I. ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF), sauf indication contraire.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés en suivant la convention du coût historique en accord avec les principes comptables généralement acceptés en Suisse et avec la législation du pays.

2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin de pouvoir profiter de leurs activités. Ces bureaux et entités sont :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi), dont l'objectif est de détenir et d'administrer des fonds et des biens immobiliers pour le compte de l'UICN en République du Kenya.
- Bureau régional de l'UICN pour l'Europe (IUCN ROFE AISBL)
- IUCN Europees Regionaal Office Stichting (Stichting IUCN-ERO)
- SEED, une entreprise commune entre le PNUD, le PNUE et l'UICN, accueillie par l'UICN.

3. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués par les cotisations des membres, les contributions en espèces de donateurs, le produit d'investissements, les exonérations fiscales du gouvernement suisse, et diverses recettes provenant de la vente de publications et d'autres biens et services.

a) Cotisations des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès, l'instance gouvernante suprême de l'UICN. Les cotisations sont constatées comme revenu pour l'exercice où elles sont dues. Elles sont portées au compte des revenus et des dépenses au titre de revenu non soumis à restrictions.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Le revenu au titre des accords-cadres, qui est imputable à l'exercice financier en cours, est constaté au moment où l'accord a été signé. L'affectation de ces fonds peut être soumise à certaines restrictions géographiques ou thématiques.

Les accords-cadres ont normalement un terme de plusieurs années. Le revenu à prévoir pour les exercices futurs n'est pas constaté dans les états financiers.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Tout revenu d'accord-cadre reçu avant la période à laquelle il se rapporte est comptabilisé comme revenu différé, comme le sont également les soldes non dépensés des contributions pour l'exercice en cours.

Les revenus des accords de projet sont constatés uniquement quand ils sont reçus. Il s'agit de fonds dont l'usage est limité à des activités spécifiques aux projets concernés et qui sont prescrites par l'accord de projet. À la fin de l'exercice, selon les dépenses et les revenus dont il aura été l'objet, un projet peut dégager un solde positif ou négatif. Le total des accords de projet comportant des soldes de revenu non dépensé est enregistré au bilan comme Avances par les donateurs, tandis que le total des accords dont les dépenses dépassent le revenu reçu est enregistré comme Comptes à recevoir d'accords de projet.

c) Exonération d'impôts du gouvernement suisse

Les membres du personnel qui ne sont pas des citoyens suisses sont exonérés de l'impôt sur les traitements qu'ils touchent à l'UICN. Afin de ne disposer que d'une seule échelle de traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Le montant de ce prélèvement est constaté au titre d'Exonération d'impôts du gouvernement suisse et constitue un revenu non soumis à restrictions.

4. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions sont traitées en comptabilité d'exercice. Les dépenses de projet sont comptabilisées au moment où elles sont effectuées, mais à la fin d'un projet, elles sont traitées en comptabilité d'exercice.

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), qui est la monnaie dans laquelle les documents comptables sont tenus au siège de l'UICN. Tous les autres bureaux tiennent leurs comptes en dollars US (USD) ou en euros (EUR), hormis le Royaume-Uni, qui tient ses comptes en francs suisses.

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées dans la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureaux ont été converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés dans leurs monnaies de départ sont convertis en la monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans l'état des revenus et des dépenses de ce grand livre.
- À la consolidation, toutes les transactions des grands livres n'utilisant pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est constaté dans le compte des revenus et dépenses.
- Hormis les immobilisations, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes des différents postes de bilan non en francs suisses sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, pour former le bilan consolidé. Les gains nets non réalisés qui en résultent sont constatés au bilan comme écart de conversion. Si une perte nette est dégagée, elle sera constatée dans le compte des revenus et dépenses.
- Les soldes de projet libellés en dollars US ou en euros sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain net qui en résulte est constaté au bilan comme écart de conversion. Les pertes sont constatées dans le compte des revenus et dépenses.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) pour les besoins de l'information financière :

	<u>31 déc 2009</u>	<u>31 déc 2008</u>
Dollar US	1,0380	1,0561
EURO	1,4877	1,4888

7. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque leur propriétaire est l'UICN. Les immobilisations sont amorties sur leur vie utile estimative, selon la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 ans
Équipement de bureau	5 ans
Ameublement de bureau	7 ans
Rénovation des immeubles	10 ans
Immeubles	50 ans

b) Actifs en nature

Les contributions en nature constituées d'immobilisations sont comptabilisées à leur juste valeur et amorties de la même manière que des immobilisations achetées. La valeur de la contribution est initialement comptabilisée comme revenu différé et constatée dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en tenant compte de l'amortissement annuel.

c) Donations pour l'achat d'actifs

Les donations reçues dans le but d'acheter des immobilisations sont comptabilisées comme revenu différé et constatées comme revenu sur la vie utile de l'actif.

8. Actifs incorporels

Les logiciels sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de vie estimative de 5 ans.

9. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes reçues. Cette augmentation ou diminution de la provision totale est imputée au compte des revenus et des dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :	
cinq ans ou plus	100%
quatre ans	80%
trois ans	60%
deux ans	40%
un an	20%

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisation de certains États membres est calculée individuellement après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provision pour les projets déficitaires

Une provision est maintenue pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime qu'elle ne sera pas en mesure de réunir des fonds supplémentaires pour combler ce déficit.

c) Compressions de postes

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

10. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Ce profit est constaté sur la durée du prêt.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait couru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement dans le compte des dépenses.

11. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce Fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduites de sa valeur. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

b) Écart de conversion

L'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change du dollar et de l'euro par rapport au franc suisse. Hormis ceux du siège et du bureau britannique, tous les grands livres maintenus par l'UICN sont libellés en dollars ou en euros. Tous les actifs et passifs hors immobilisations sont revalorisés en francs suisses, au taux de change respectif, à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui résulte de cette revalorisation est comptabilisé au bilan comme écart de conversion. La perte de revalorisation est constatée dans l'état des revenus et des dépenses.

c) Réserve pour le Congrès de 2012

La réserve pour le Congrès de 2012 représente les montants affectés, à partir de fonds non soumis à restrictions, aux frais de préparation du Congrès de 2012.

d) Réserves des centres de coûts

Les réserves des centres de coûts représentent des excédents, financés par des fonds non soumis à restrictions, au niveau des centres de coûts individuels. Ces excédents peuvent être utilisés lors de futurs exercices par les responsables de centres de coûts, sous réserve de l'autorisation du Directeur général. 10 % de tous les excédents dégagés au cours d'un exercice donné sont transférés au Fonds de réserve du Secrétariat.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

e) Fonds de réserves du Secrétariat

Le Fonds de réserve du Secrétariat représente d'autres réserves non soumises à restrictions.

III. ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME

Au 31 décembre 2009, les dépôts bancaires et à court terme comprenaient tous les comptes bancaires gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2009	2008
Asie	1 777	3 248
Canada	60	403
Amérique centrale	2 902	3 187
Afrique orientale et australe	1 611	1 123
Europe	1 269	1 301
Centre de droit environnemental, Bonn	349	302
Siège	45 005	55 335
Méditerranée	216	1 653
Océanie	512	221
Amérique du Sud	122	200
Royaume-Uni	7	72
États-Unis	513	262
Afrique de l'Ouest et centrale	2 594	2 612
Afrique du Nord et Asie de l'Ouest et centrale	318	176
Total	57 255	70 095

Les soldes de trésorerie au Siège sont constitués principalement par les soldes des comptes courants du Siège et des bureaux régionaux. Il n'y a pas de relation directe entre les comptes courants de bureau nationaux répondant directement à des bureaux régionaux et le Siège.

IV. ACTIFS FINANCIERS

A leur juste valeur par revenus et dépenses	2009	2008
Notes garanties à 90 %	7 139	0
Fonds du marché monétaire	10 467	0
Total	17 606	0

Le coût d'origine des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur était de CHF 6 934k pour les notes garanties à 90 % (acquises en mai 2009) et CHF 10 551k pour les Fonds du marché monétaire (acquis en mai 2009).

Les notes garanties à 90 % reposent sur des paniers d'actions cotées dans des bourses internationales.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

Cotisations à recevoir	2009	2008
Cotisations brutes à recevoir	1 778	3 748
Provision pour arriérés de cotisation	(480)	(1 548)
Cotisations nettes à recevoir	1 298	2 200

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Le provisionnement des arriérés de cotisation a été effectué en accord avec la politique du Conseil de l'UICN, décrite dans la note II.0, 9.

Analyse par âge	2005 & av.	2006	2007	2008	2009	Total
États membres	0	0	47	278	882	1 207
Agences gouvernementales	0	0	8	84	147	239
ONG internationales	0	0	1	8	22	31
ONG nationales	1	4	17	75	179	276
Affiliés	0	0	0	10	15	25
Total	1	4	73	455	1 245	1 778
Pourcentage du total	0%	0%	4%	26%	70 %	100%

Variation de la provision pour cotisations

	2009	2008
Solde au 1er janvier	1 548	1 410
Adjonctions à la provision	1 384	163
Radiations contre provision	(2 452)	(25)
Solde au 31 décembre	480	1 548

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel sont constitués d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts en souffrance au 31 décembre. Les comptes à payer à des membres du personnel sont déduits des comptes à recevoir.

Comptes à recevoir du personnel	2009	2008
Avances nettes pour voyages	117	339
Avances sur traitement et prêts au personnel	121	180
Total	238	519

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les comptes à recevoir d'organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2009	2008
Secrétariat Convention RAMSAR	563	324
Asie	115	26
Amérique du Sud	127	146
Royaume-Uni	0	104
Autres	0	0
Total	805	616

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les avances à des partenaires d'exécution représentent des montants versés à des partenaires dans le cadre d'accords de projet, mais pour lesquels des frais n'avaient pas encore été encourus au 31 décembre 2009.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009	2008
Asie et Océanie	822	435
Afrique orientale et australe	1 148	1 242
Europe	123	0
Afrique de l'Ouest et centrale	336	188
Siège	22	194
Amérique du Nord	583	0
Amérique du Sud et centrale	1 157	0
Total	4 191	2 059

Avant 2008, les avances aux partenaires d'exécution étaient portées directement dans le compte des revenus et dépenses. En 2008, la procédure a été modifiée de manière à inscrire les avances au bilan avant de devenir des dépenses. Comme toutes les régions n'ont pas adopté cette nouvelle procédure en 2008, elles ne peuvent présenter de chiffres comparables.

IX. COMPTES À RECEVOIR SUR DES ACCORDS-CADRES

Les sommes à recevoir sur des accords-cadres représentent des paiements prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées comme comptes à recevoir d'accords-cadres. Au 31 décembre 2009, le montant total à recevoir à ce titre était de CHF 690k, comparé à CHF 853k au 31 décembre 2008.

X. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJET

Les comptes à recevoir et les avances sur accords de projets représentent respectivement le portefeuille des projets déficitaires et le portefeuille de projets excédentaires en fin d'exercice.

	2009	2008
Comptes à recevoir sur accord de projet	3 694	13 805
Avances sur accord de projet	(52 487)	(57 436)
Solde net en fin d'exercice	(48 793)	(43 631)

XI. IMMOBILISATIONS

a) Mouvement des immobilisations

	Immeuble du Siège	Nouvel immeuble du Siège en construction	Terrains et autres immeubles	Véhicules, équipement, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 01 janvier 2008	17 643	7 959	795	11 668	38 065
Adjonctions	0	13 183	0	649	13 832
Solde au 31 décembre 2008	17 643	21 142	795	12 317	51 897
Amortissement :					
Solde au 01 janvier 2008	(7 160)	0	(138)	(9 566)	(16 864)
Imputation à l'exercice	(308)	0	(11)	(568)	(907)
Solde au 31 décembre 2008	(7 468)	0	(149)	(10 154)	(17 771)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2008	10 484	7 959	657	2 102	21 201
Solde au 01 janvier 2008	10 175	21 142	646	2 163	34 126

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile suivant la note II.7.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

b) Assurance des immobilisations

Au 31 décembre, les immobilisations au Siège étaient assurées pour CHF 21 300k (2008 – CHF 21 300k). L'immeuble WASAA et ses immobilisations au Kenya étaient assurés pour 26,5 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 347k (2008 - CHF 390k), qui est la valeur de remplacement estimée.

c) Terrains

En 1993, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit fut accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant. Les deux parcelles ont été combinées et le droit d'usage du terrain combiné a été prolongé à 2058.

Aucune valeur n'a été affectée à ce droit d'usage.

d) Immeuble du Siège

L'immeuble du Siège est financé par des donations de la Confédération, du Canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et fait l'objet d'un fonds correspondant qui a été établi pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce fonds sera libéré sur la vie utile estimative du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

e) Extension de l'immeuble du Siège

En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser le terrain adjacent à la parcelle initiale. Le droit d'usage sur ce terrain est d'une durée de 50 ans. L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000k, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400k à partir de décembre 2010. Au 31 décembre 2009, un montant total de CHF 18,800k avait été reçu. En plus du prêt du gouvernement suisse, l'UICN avait reçu les donations suivantes :

Donations en espèces :

Holcim	EUR 1 500k	(CHF 2 404k)
La Fondation MAVA	CHF 1 000k	
Loterie Romande	CHF 150k	

Donations en nature :

Phillips	EUR 300k	(CHF 446k)
----------	----------	------------

En plus, au 31 décembre 2009, l'UICN avait reçu des promesses de donations en nature, portant sur l'ameublement des locaux, d'EUR 700k (CHF 1 041k).

Afin que le projet de construction du nouvel immeuble puisse recevoir un prêt du gouvernement suisse, il avait à faire l'objet d'un concours international. Les frais de ce concours, CHF 632 k, ont été imputés au compte des revenus et dépenses non soumis à restrictions.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

XII. ACTIFS INCORPORELS

Au cours de 2009, des dépenses de CHF 1 244k ont été encourues pour le développement et la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré. Son amortissement commencera lorsque la mise en œuvre sera achevée (cela étant prévu pour mars 2011).

XIII. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et à des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4 957k au 31 décembre 2009 (2008 - CHF 4 913k), CHF 1 883k (2008 - CHF 1 744k) concernaient le Siège, et le solde, les bureaux régionaux et nationaux.

XIV. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. La reconnaissance d'obligations pour les congés du personnel ne figure que pour satisfaire aux lois locales, le cas échéant. Le personnel du Siège n'est pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et il est considéré que ces journées sont couvertes dans le cadre de la période normale de préavis. Le solde en fin d'exercice couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé. Le solde à la fin de l'exercice comprenait également le coût estimatif de rapatriement du personnel international figurant actuellement sur la liste de paie.

XV. PROVISIONS

a) Provisions pour les projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région.

Variation de la provision pour projets déficitaires

	2009	2008
Solde au 1er janvier	2 754	1 815
Adjonctions à la provision	908	1 013
Utilisation de la provision	(2 538)	(74)
Solde au 31 décembre	1 124	2 754
Région	2009	2008
Région Asie	94	201
Région Afrique de l'Ouest et centrale	84	518
Région Afrique orientale et australe	177	678
Région Europe	539	608
Siège	55	717
Autres bureaux	175	32
TOTAL	1 124	2 754

IUCN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

b) Provision pour compression de postes

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à remplir les exigences de la législation du travail locale. Quelle que soit la législation du travail locale, une provision est faite pour faire face au coût estimatif de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour licenciements

	2009	2008
Solde au 1er janvier	2 605	3 029
Adjonctions à la provision	1 067	1 473
Utilisation de la provision	(1 630)	(1 897)
Solde au 31 décembre	2 042	2 605

XVI. REVENU DIFFÉRÉ

	2009	2008
Accords-cadres différés	7 237	3 637
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du siège		
Donations en espèces	3 224	0
Donations en nature	446	0
	3 670	0
Immeuble original du siège	10 175	10 484
Prêt gouvernemental sans intérêt	8 790	0
Total	29 872	14 121
Courant		
Accords-cadres différés	7 237	3 637
Immeubles :		
Immeuble original	308	308
Extension de l'immeuble	195	0
Total immeubles	7 740	308
Revenu différé courant total		
Non courant		
Immeuble original	9 867	10 176
Extension d'immeuble - contributions en nature	12 265	0
Revenu différé non courant total	22 132	10 176
Revenu différé total	29 872	14 121

Le revenu différé d'accords-cadres correspond au solde non dépensé en activités financées par des accords-cadres ou au montant de revenu reçu avant la période d'affectation prévue.

Les donations reçues pour la construction de l'extension de l'immeuble du siège sont constatées sur la vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI e).

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Le revenu différé sur l'ancien bâtiment du siège se rapporte aux donations reçues pour la construction du bâtiment original du siège et est constaté sur la vie utile de ce dernier (voir la note XI d).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt (CHF 10 010k) et l'argent reçu (CHF 18 800k) (voir la note XVII). Cette différence représente la juste valeur de l'économie d'intérêt réalisée sur le prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse.

XVII. PRÊT

Prêt pour l'extension de l'immeuble du siège

	2009	2008
Courant	389	0
Non courant	9 621	7 800
Total	10 010	7 800

Le gouvernement suisse est convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 millions pour financer le projet d'extension de l'immeuble du siège. Ce prêt a été reçu par tranches successives pendant la construction de cette extension. Au 31 décembre 2009, CHF 18 800k avaient été reçus, le solde étant dû en 2010.

Le prêt est à rembourser en 50 annuités égales de CHF 400 000, la première étant due au 31 décembre 2010.

En utilisant les taux d'intérêt du marché actuel pour un prêt équivalent de 10 ans, ce taux étant de 3 %, la juste valeur de la portion reçue du prêt est estimée à CHF 10 010k. La différence de CHF 8 790k entre les produits bruts et la juste valeur du prêt constitue le profit tiré du prêt sans intérêt, qui est constaté comme revenu différé (voir la note XVI).

XVIII. RÉSERVE POUR LE CONGRÈS

Congrès mondial de la conservation

En 2009, la réserve constituée pour le Congrès de 2012 a été transférée au compte des revenus et dépenses non soumis à restrictions et comprise dans l'excédent net de l'exercice. Une allocation de CHF 1 262k à partir de l'excédent net de l'exercice a été effectuée pour couvrir les frais des préparatifs du Congrès de 2012 et est présentée comme réserve séparée (voir la note XXII).

De plus, le montant de CHF 650k, représentant l'excédent additionnel final du Congrès de 2008, non antérieurement constaté comme revenu non soumis à restrictions, a été transféré du revenu d'accord de projet au revenu non soumis à restrictions.

	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	1 481	91
Adjonction à la réserve	0	1 390
Affectation à la réserve Congrès 2012	(1 471)	0
Reclassement	(10)	0
Solde au 31 décembre	0	1 481

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

XIX. RÉSERVES

	Fonds UICN	Ecart de conversion	Réserve Congrès 2012	Réserves C. de coûts	Fonds de réserve du Secrétariat	Total
Solde au 1er janvier 2008	7,332	800	0	6,682	3,349	18,163
Résultat net des centres de coûts déficitaires	-140	0	0	0	-2,514	-2,654
Résultat net des centres de coûts excédentaires	0	0	0	1,826	0	1,826
Reclassement	0	0	0	290	-290	0
Ajustement de change	0	256	0	-548	548	256
Transfert au Fonds de réserve du Secrétariat	0	0	0	-287	287	0
Solde au 1er janvier 2009	7,192	1,056	0	7,963	1,380	17,591
Réaffectation de réserves accumulées en 2008	0	0	0	-4,681	4,681	0
Résultat net de centre de coûts déficitaires	-7	0	0	0	-351	-358
Résultat net de centre de coûts excédentaires	0	0	0	1,701	0	1,701
Affectation au FRS depuis CC à financ. de base	0	0	0	-1,032	1,032	0
Reclassement	0	0	0	183	-183	0
Ajustement de change	0	267	0	-419	419	267
Affectation à la Réserve pour le Congrès de 2012	0	0	1,262	0	-1,262	0
Solde au 31 décembre 2009	7,185	1,323	1,262	3,715	(1,2)	19,201

a) Fonds de l'UICN

Les opérations de ce fonds pendant l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont enregistré un déficit net de CHF 7k (2008 - déficit de CHF 140k). L'analyse des mouvements du fonds se présente comme suit :

	Fonds UICN	Fonds WASAA	TOTAL
Solde au 1er janvier 2009	7 014	318	7 332
Revenu d'intérêt/location	236	50	286
Gains en capital	(354)	0	(354)
Perte sur revalorisation de titres négociables	(24)	0	(24)
Frais	(17)	(31)	(48)
Variation nette pendant l'exercice	(159)	19	(140)
Solde au 31 décembre 2009	6 855	337	7 192
Revenu d'intérêt/location	4	50	54
Perte sur revalorisation de titres négociables	(41)	0	(41)
Frais	(2)	(18)	(20)
Variation nette pendant l'exercice	(39)	32	(7)
Solde au 31 décembre 2010	6 816	369	7 185

Le Fonds d'affectation WASAA a été établi à la suite de l'achat et de l'aménagement de l'immeuble WASAA à Nairobi, Kenya, en utilisant des fonds avancés à cette époque par le Fonds d'affectation mondial pour la conservation, aujourd'hui incorporé au Fonds de l'UICN. La réserve séparée et soumise à restrictions de CHF 369k au 31 décembre 2009 (2008 - CHF 337k) a été constituée pour répondre aux besoins de remboursement du capital du prêt, et fait partie du Fonds de l'UICN. Aux termes des lois du Kenya, pays de domiciliation du Fonds d'affectation WASAA, celui-ci doit faire l'objet d'une comptabilité distincte.

b) Écarts de conversion et gains/pertes de change

Les gains et les pertes de changes des bureaux individuels sont constatés dans le compte des revenus et des dépenses. Le gain net de change non soumis à restrictions pour l'exercice se monte à CHF 335k (2008 - perte de CHF 3 222k)

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

À la consolidation, et à la conversion en francs suisses des grands livres tenus en dollars et en euros, les gains/pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2009 s'est traduit par un gain de CHF 267k (2008 - gain de CHF 256k).

c) Congrès de 2012

En 2009, la réserve constituée pour le Congrès de 2012 a été transférée au compte des revenus et dépenses non soumis à restrictions et comprise dans l'excédent net de l'exercice. De plus, le montant de CHF 650k, représentant l'excédent additionnel final du Congrès de 2008, non antérieurement constaté comme revenu non soumis à restrictions, a été transféré de revenu d'accord de projet à revenu non soumis à restrictions.

Une allocation de CHF 1 262k à partir de l'excédent net de l'exercice a été effectuée pour couvrir les frais des préparatifs du Congrès de 2012 et est présentée comme réserve séparée (voir la note XXII).

d) Réserves des centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat

La réaffectation de CHF 4 681k des réserves de centres de coûts au Fonds de réserve du Secrétariat résulte d'une modification de la politique de réserve de l'UICN. Du fait de ce changement de politique, les centres de coûts financés uniquement à partir de revenus non soumis à restrictions et d'accords-cadres ne peuvent pas reporter une réserve de centre de coûts à un nouvel exercice. Il en résulte que les réserves accumulées de ces centres de coûts au 1er janvier 2009 ont été transférées au Fonds de réserve du Secrétariat.

XX. EXONERATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Le total des exonérations d'impôts du gouvernement suisse se monte à CHF 1 863k (2008 - CHF 1 796k) et représente la valeur des impôts qui aurait été à acquitter par les membres non suisses du personnel s'ils n'en avaient pas été exonérés aux termes de la convention fiscale signée entre l'UICN et le gouvernement suisse, et entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XXI. REVENUS D'ACCORDS

Fonds soumis à restrictions destinés à des programmes et fonds réguliers prévus par des accords-cadres.

L'Annexe A présente la liste des contributions de donateurs aux termes d'accords-cadres dont le revenu a été affecté à différents programmes UICN.

Revenu d'accords de projets, d'accords-cadres et d'autres sources

Les annexes B (par donateur) et C (par donateur et projet) présentent une ventilation du revenu par donateur et/ou source. Elles comprennent les contributions non soumises à restrictions, le revenu des accords-cadres et le revenu soumis à restrictions de projets, sur la base de revenus effectivement encaissés.

XXII. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

D'autres revenus de fonctionnement de CHF 3 051k (2008 - CHF 2 488k) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du secrétariat Ramsar, CHF 572k (2008 - CHF 473k), et des recettes de CHF 341k (2008 - CHF 310k) en provenance de la cafétéria du Siège de l'UICN. Le solde du revenu de fonctionnement se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE POUR L'ACTUALISATION DES SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre - franc suisse, dollar américain ou euro. À la fin de l'exercice, les soldes des projets exprimés en dollars ou en euros sont individuellement actualisés au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(e) qui en résulte et qui sert à ajuster les soldes de projets est comptabilisé(e) au bilan (avances par donateur sur les accords de projets, comptes à recevoir d'accords de projet, et écart de conversion). L'écart de conversion net est imputé au compte des revenus et dépenses afin de refléter le mouvement net du portefeuille de projets, et n'a pas d'effet sur les soldes des réserves non soumis à restrictions.

XXIV. PARTIES LIÉES

a) Identité des parties liées

Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts volontaires chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les membres, la coordination des composantes de l'UICN, et la participation des membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar).

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN et dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives exceptées celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique.

L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des services RH et informatiques, et la mise à disposition de locaux et installations.

Traffic International

Traffic International est une œuvre caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN.

International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US est une œuvre caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN.

b) Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 551k aux Commissions (2008 - CHF 909k).

Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des fonds pour le compte du secrétariat Ramsar de CHF 6 306k (2008 - CHF 6 494k) et effectué des paiements de CHF 5 720k (2008 - CHF 6 924k). En fin d'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte du secrétariat Ramsar se montait à CHF 4 035k (2008 - 3 580k).

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 361k à Traffic International (2008 - CHF 321k).

Pendant la même période, elle a reçu des fonds de 736k dollars US de la part de l'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US (2008 - USD 1 379k).